

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

DELIBERATION N°CP08/07/2022/4/ 33 DOSSIER N°5207	COMMISSION N° 4	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
---	----------------------------------	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP08/07/2022/4/33 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder les subventions figurant dans le tableau ci dessous ;
- Dit que les sommes nécessaires seront prélevées au chapitre 932.8 – Article 6574 du budget départemental.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 DES ASSOCIATIONS DE L'ENSEIGNEMENT
Chapitre 932.8 - Article 657.4

Associations	Missions de l'association/Objet de la demande	Subvention accordée années antérieures	Subvention sollicitée 2022	Subvention proposée
EGEE Creuse 41, rue de la Grave 23000 GUERET	L'Association Entente des Générations pour l'Education, l'Employabilité et l'Entrepreneuriat propose, entre autre, des interventions gratuites aux chefs d'établissement : - présentation des entreprises et leurs activités, réflexion sur les projets professionnels, technique de recherche d'emploi, etc. Ces interventions génèrent des frais importants de déplacement vers les collèges.	2020 : pas de demande 2021 : 1500 €	1 500 €	1 000 €
Association Limousine des Challenges 41, rue de la Grave 23000 GUERET	L'Association Limousine des Challenges a pour objectif de rapprocher le monde de l'école avec celui de l'entreprise. ALC organise plusieurs concours à destination des établissements scolaires (collégiens, lycéens et étudiants). L'association organise notamment le concours "J'Innove en Vrai" (Salle à Guéret ou La Souterraine) qui regroupe entre 150 et 180 collégiens, lycéens et étudiants du département (90 à 100 collégiens pour l'année 2021/2022). De plus, 11 collégiens de Marouzeau de la classe relais 23 sont accompagnés dans des séances de créativité sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat et à l'innovation. 18 élèves de 3ème Segpa du collège Martin Nadaud sont accompagnés pour le Challenge collégiens. Tous ces concours nécessitent de nombreux déplacements des permanents et bénévoles de l'association.	2020 : pas de demande 2021 : 1000 €	1 500 €	1 000 €

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET